

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

**Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,**

**DELIBERATION N° 14**

---

Effectif du Conseil  
d'Administration : 17

**RECRUTEMENT PAR CONTRAT**  
**D'UN AGENT DE CATEGORIE C**  
**AU SERVICE DU SERVICE MAINTIEN**  
**A DOMICILE**

Date de convocation : 15 décembre 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 27 décembre 2023

---

**PRESENTS** : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND, Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, Mme BARATON, M. CHALET, M. BAUDIN.

**EXCUSES** : M. BALOGÉ, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,  
Mme Lydia ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,  
Mme Yvonne VACKER, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,  
Mme Cathy GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR.  
M. Laurent FERON.

**ABSENT** :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose :

Le service d'Aide à Domicile est actuellement en situation de fragilité avec l'absence de la coordinatrice depuis le mois de septembre qui ne pourra envisager une reprise progressive au mieux à compter de 2024.

Pour permettre le retour progressif de l'agent et permettre le traitement des dossiers suivis (facturation usagers, éléments de payes, recettes des caisses, suivi de l'activité du SAAD...), il paraît important de recruter un agent en renfort sur les missions techniques pour permettre de sécuriser les missions administratives et techniques.

Jusqu'à présent, un relais a été pris partiellement pour les agents du service, notamment pour la gestion de la planification et des agents du service.

Pour ce faire, il est proposé de recruter un agent administratif pour assurer les missions suivantes :

- facturation usagers et facturation auprès des caisses de retraite et mutuelles ;
- soutien au projet de déploiement de la dématérialisation de la facturation avec le département ;

.../...

- appui à la facturation du service de repas à domicile ;
- participation aux projets transversaux du service (Séjour numérique, service autonomie, HAS...).

Pour faire face à ce renfort temporaire d'activité, il est proposé de recruter un salarié, par contrat, selon les dispositions de l'article L 332-23, rémunéré à temps complet sur la base d'un indice de la grille indiciaire du cadre d'emploi d'adjoint administratif correspondant à son diplôme et/ou au niveau de compétences.

Les crédits seront ouverts au budget du Service d'Aide à Domicile pour ces besoins de renfort.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ACCEPTER** cette proposition ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer le contrat correspondant.

*Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.*

Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Pour extrait conforme  
NIORT, le 27 décembre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.  
Jérôme BALOGÉ  
Et par délégation,  
Le Vice-Président  
SIGNE  
Nicolas VIDEAU